

Optimiser l'éclairage public en Livradois-Forez

✓ **La Charte du Parc**

Réduire nos consommations d'énergie en vivant mieux est un objectif fort que s'est fixé le Parc avec une politique visant à diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre d'origine énergétique d'ici 2050.

Dans sa charte 2011-2023, le Parc s'est engagé à accompagner les communes et les communautés de communes dans la réduction de leurs consommations d'énergie, parce qu'elles agissent sur un territoire exceptionnel, et qu'elles se doivent d'être exemplaires. Cet objectif est d'autant plus ambitieux que les collectivités locales sont d'importantes consommatrices d'énergie pour la gestion de leur patrimoine et l'exercice de leurs compétences.

✓ **Le rôle du Parc et de ses partenaires**

Les différentes actions d'information et sensibilisation du Parc et de ses partenaires tels que l'Aduhme et l'ANPCEN ont pour objectif d'inciter les collectivités à optimiser leur éclairage public et de valoriser celles engagées dans une démarche.

Au-delà de ces actions, l'Aduhme et l'ANPCEN peuvent accompagner les collectivités dans leurs projets en apportant les informations techniques (technologies de l'éclairage, travaux nécessaires) et économiques (analyse des factures d'éclairage public dans le cadre du Conseil en Energie Partagé de l'Aduhme par exemple) pour une optimisation de l'éclairage public.

➤ **La convention entre la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France et l'Association Nationale de Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN)**

La Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France et l'Association Nationale de Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN) ont signé en janvier 2012 une convention de collaboration autour de l'amélioration de la qualité de la nuit afin de limiter les nuisances lumineuses. Il s'agit notamment de dresser un inventaire des actions réalisées jusqu'à présent dans la lutte contre la pollution lumineuse et de diffuser plus largement le label « Villes et villages étoilés » et les préconisations de la charte portée par l'ANPCEN.

➤ **Le partenariat Parc/Aduhme**

Le Parc travaille de longue date avec l'Aduhme (Agence locale de l'énergie et du climat du Puy-de-Dôme) pour, d'une part, mener des actions d'information et de sensibilisation et, d'autre part, apporter une expertise notamment sur les problématiques énergétiques auxquelles sont confrontés les collectivités et les territoires. Ce partenariat s'est renforcé sur la thématique plus large de l'urbanisme avec la création par le Parc de l'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez en 2013. Celui-ci est un réseau d'acteurs (Parc, DDT, CAUE, Aduhme) mis en place pour accompagner les projets d'aménagement des communes et des communautés de communes membres de l'Atelier.

Concernant les problématiques énergétiques, l'Aduhme a par ailleurs mis en place le Conseil en Énergie Partagé sur plusieurs collectivités du Livradois-Forez (Ambert, Chabreloche, Châteldon, la Communauté de Communes du Pays de Courpière, la Communauté de Communes de la Montagne Thiernoise, la Communauté de Communes du Pays d'Olliergues, la Communauté de Communes du Pays de Cunlhat, Thiers). Le Conseil en Energie partagé consiste en l'élaboration d'un état des lieux régulier des consommations et dépenses énergétiques (bâtiments et éclairage public essentiellement) à l'échelle du patrimoine des collectivités adhérentes, et en l'élaboration d'une stratégie de réduction des consommations énergétiques.

✓ **Les actions des collectivités du Parc naturel régional Livradois-Forez**

Sur le territoire du Parc, plusieurs collectivités ont déjà engagé une démarche de meilleure gestion de l'éclairage public et/ou de sensibilisation à cette problématique :

- Certaines ont notamment été primées au **concours « Villes et Villages Etoilés »** : Ambert (1 étoile), Châteldon (3 étoiles), La Chamba (3 étoiles), Montmorin (2 étoiles), Ris (2 étoiles).
- Châteldon, La Chamba, Isserteaux et Montmorin ont signé la **charte de l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne (ANPCEN)**.
- Un certain nombre de collectivités pratiquent **l'extinction de l'éclairage public en milieu de nuit**, totale ou partielle.

La présence de plusieurs observatoires astronomiques sur le territoire du Parc (dont les deux principaux sont situés à Champagnac-le-Vieux (cf Journal du Parc n°27 - été 2014) et Isserteaux) témoignent de la bonne qualité du ciel nocturne en Livradois-Forez à préserver.

✓ **La vigilance concernant l'éclairage par diodes électroluminescentes (LED)**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) a mis en garde, en octobre 2010, sur les risques sanitaires liés à la forte proportion de lumière bleue émise par les éclairages à LED de couleur blanc froid et bleu. L'ANSES recommande notamment d'éviter l'utilisation de ces types de lampes dans les lieux fréquentés par les enfants ainsi que pour les personnes sensibles à la lumière.

L'ADEME, en septembre 2014, a émis un avis sur les points forts et les points de vigilance concernant l'éclairage par LED. Il est notamment indiqué dans cet avis que l'éclairage par LED est mal adapté à l'éclairage de forte puissance, notamment l'éclairage public. Son coût d'acquisition est encore élevé. Le bilan environnemental est à améliorer. Des précautions sanitaires sur certains types de LED sont recommandées par l'ANSES.

Pour plus d'informations :

www.aduhme.org/extinction-eclairage-public-en-milieu-de-nuit.html

www.anpcen.fr

<http://www.pla-te-forme21.fr/dd-scope/article/dd-scope-no1-preserver-l>

<https://www.anses.fr/fr/content/led-diodes-%C3%A9lectroluminescentes>

http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/ademe_avis-led_23092014.pdf